



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le 27 JUIN 2017

Service Aménagement,
Urbanisme, Risques
Planification

REÇU LE

10 JUIL. 2017

Affaire suivie par : Chantal Haté-Laloubère
Tél. 05 59 80 88 21- Fax : 05 59 80 87 38
Courriel : ddtm-saur@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

MAIRIE DE PARDIES

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée de votre plan local d'urbanisme relatif aux conditions réglementaires vis à vis des extensions et annexes des habitations existantes situées en zone agricole, pour avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).

Lors de la séance du 13 juin 2017, la CDPENAF a émis l'avis suivant :

Avis favorable au règlement.

Vous voudrez bien insérer cet avis dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Marie AUBERT

Monsieur René LACABE
Maire de Pardies
64150 PARDIES